

MAIRIE DE BLINCOURT
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2018

DELIBERATION
16-2018

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

Nombre de membres : 09

Afférents au conseil municipal : 09

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 10

Date de convocation : 04/07/2018

Date d'affichage : 04/07/2018

L'an deux mil dix huit, le huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Dominique LE SOURD, Maire

- Etaient présents : Mme Dominique LE SOURD, Maire

Mme Nicole CANDELIER Adjoint

Mme Christiane CRINON, Mrs Patrice CANDELIER, Philippe DEMARTHE, Antoine LE SOURD, Sylvain WAUQUIER

- Absents excusés qui ont donné pouvoir : Mme Gaëlle TRANIER à Mme Nicole CANDELIER

- Absent excusé : Mr Gérard BOTTON

- Absente non excusée : Mme Danièle ENGELS

- a été élue secrétaire de séance : Mme Nicole CANDELIER

P.L.U. - PERMIS DE DEMOLIR

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.421-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2018 approuvant le P.L.U. ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de sauvegarder son patrimoine bâti pour des motifs d'ordre historique, esthétique, architectural ou culturel ;

CONSIDERANT que le permis de démolir est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif ;

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE :

- D'instituer un permis de démolir :
 - ✓ Sur la totalité du territoire communal ;

RAPPELLE

- Que Madame le Maire pourra se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une demande de Permis de Démolir conformément aux termes de l'article R.422-1a du Code de l'Urbanisme ;
- Que le périmètre du permis de démolir sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme ;
- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ;
- Qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de Clermont.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire Dominique LE SOURD



D. Le Sourd

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2018

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX


Commune de **BLINCOURT**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
11 JUIL. 2018

11a

Secteur soumis à permis de démolir
"Territoire communal"
Echelle : 1/2500e



LEGENDE

- Périimètre du secteur soumis à permis de démolir (toute la commune)
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ***** Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ▨▨▨▨ Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière